



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/ES-10/27  
1er juillet 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Dixième session extraordinaire d'urgence  
Point 5 de l'ordre du jour

MESURES ILLÉGALES PRISES PAR ISRAËL À JÉRUSALEM-EST  
OCCUPÉE ET DANS LE RESTE DU TERRITOIRE PALESTINIEN  
OCCUPÉ

Lettre datée du 18 juin 1998, adressée au Secrétaire général  
par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de  
L'Organisation des Nations Unies

Aujourd'hui, le Premier Ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, a annoncé un programme pour renforcer l'emprise illégale d'Israël sur Jérusalem. Ce programme comprend la création d'une "supermunicipalité" dotée de pouvoirs administratifs sur les villes voisines en Israël et sur certaines colonies de peuplement juives en Rive occidentale. Il prévoit notamment la construction accélérée de routes pour ces colonies, un plan pluriannuel d'investissements dans le logement et des infrastructures nouvelles. Le plan sera financé par le budget de 1999 et sera soumis dimanche au Gouvernement israélien. À ce sujet, M. Nétanyahou a déclaré expressément : "Nous avons dit que nous travaillerions à renforcer, à fortifier et à asseoir notre emprise sur Jérusalem." Il a déclaré aussi : "C'est à mon avis un changement fondamental dans le statut de Jérusalem, qui marquera un tournant." Il a ajouté : "D'une part, nous créons des liens dans le 'Grand Jérusalem' et, d'autre part, nous renforçons la majorité juive à Jérusalem." Au sujet de la tentative israélienne d'établir une nouvelle colonie illégale à Djabal Abou Ghounaym, au sud de la Jérusalem-Est occupée, le Premier Ministre a déclaré : "Prenez note : vous verrez des maisons à 'Har Homa', beaucoup de maisons, d'ici à l'an 2000."

Ce programme et les déclarations scandaleuses du Premier Ministre violent gravement le droit international, la quatrième Convention de Genève, de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et les résolutions de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale et dénotent aussi un mépris évident pour les valeurs que ces instruments représentent et pour la volonté de la communauté internationale. Le Premier Ministre porte en outre un coup fatal au processus de paix au Moyen-Orient par ces nouvelles violations flagrantes des accords en vigueur entre les deux parties.

Il est clair que les signes manifestés récemment par le Conseil de sécurité à travers les déclarations du Président au sujet des violations israéliennes commises à Jérusalem et des autres violations ne suffisent pas à prévenir un tel comportement de la part d'Israël. Nous considérons que le Conseil de sécurité, organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a pour obligation de prendre des mesures concrètes précises pour faire échec au programme mentionné ci-dessus et à toutes autres violations par Israël du droit international et des résolutions mêmes du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour.

L'Observateur permanent de la  
Palestine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) Nasser AL-KIDWA

-----